

l'expressiondz 7.05.17

FINANCEMENT DES ENTREPRISES PUBLIQUES

La crise impose le recours à la Bourse

Par Abdelkrim AMARNI -



La Bourse d'Alger

Le Conseil des participations de l'Etat avait donné en 2013, son aval à huit entreprises publiques pour l'ouverture de leur capital social à travers la Bourse.

Les entreprises publiques devraient tirer meilleur profit de la dynamisation de la Bourse d'Alger, des nouveaux produits financiers proposés par les banques et des fonds d'investissement ainsi que du Partenariat public-privé (PPP), selon l'analyse de Rekhroukh, président de l'Union nationale des entrepreneurs publics (Unep), et néanmoins P-DG du groupe public Cosider.

Lors d'un entretien accordé à l'APS, Rekhroukh a estimé que les entreprises du secteur public vont désormais s'orienter vers de nouveaux modes de financement «alternatifs» pour leur développement dans une conjoncture économique difficile. Pour lui, la Bourse est un bon moyen pour lever les fonds, notamment pour celles qui sont bien structurées avec des ambitions à long terme.

Concernant le projet d'introduction de huit entreprises publiques en Bourse, le président de l'Unep regrette la «défaillance» de la communication et le manque d'expérience des intermédiaires en opérations de Bourse (JOB) dans l'accompagnement de ces entreprises, alors que le processus de leur introduction a coïncidé avec le lancement de l'emprunt obligataire pour la croissance économique. Rekhroukh rejette certaines analyses remettant en cause la capacité des entreprises publiques à s'introduire en Bourse. Il rappellera que les huit entreprises candidates pour entrer en Bourse ont fait l'objet d'un «audit minutieux» auprès de la Commission d'organisation et de surveillance des opérations de Bourse (Cosob) qui les a jugées «éligibles»... «Une entreprise publique a une comptabilité transparente. Concernant le mode de gestion, on peut proposer des formations au profit des gestionnaires pour les aider à s'adapter et se conformer à certaines exigences» souligne Rekhroukh. Le Conseil des participations de l'Etat (CPE) avait donné en 2013, son aval à ces huit entreprises publiques pour l'ouverture ou l'augmentation de leur capital social à travers la Bourse. Il s'agit de trois cimenteries relevant du groupe Gica dont celle de Aïn Kbira, du Crédit populaire d'Algérie (CPA), de la compagnie d'assurance Caar, de Cosider Carrières (filiale du groupe Cosider), de l'entreprise Hydro-Aménagement et de Mobilis.

Dans le cas de la souscription de la Société des ciments de Aïn-Kebira (Scaek) en 2016, elle a été déclarée «infructueuse», rappelle-t-il.

La réglementation exige en effet un minimum de 20% du montant total de la souscription alors que la levée des fonds avait atteint à

peine 5% des 19 milliards/DA que cette entreprise espérait lever sur le marché financier. Concernant le PPP, le président de l'Unep explique que la réussite de ce nouveau mode de financement dépend, entre autres, de l'existence d'un ancrage juridique et de fonds d'investissement. Ceci peut soulager le Trésor public. Par ailleurs, ce responsable indique que la question liée à l'organisation du secteur public marchand a fait l'objet de nombreux débats au sein de cette organisation appelée à évoluer et à se développer pour s'adapter aux impératifs et exigences liés à son environnement, préconise-t-il. Pour lui, «les profondes réformes économiques mises en oeuvre impactent l'organisation et le fonctionnement de l'entreprise publique économique.

Ceci appelle à une mise à niveau organisationnelle qui doit viser à lever les contraintes qui pèsent sur l'entreprise. «Dans son analyse, Rekhroukh pense qu'il ne faut pas «jeter systématiquement la pierre aux gestionnaires du secteur public». S'exprimant sur le bilan des plans de restructuration et des mesures d'aides destinés au secteur public et engagés lors des années précédentes, le président de l'Unep estime que la performance des entreprises publiques dépend de plusieurs facteurs, qui comprennent notamment leur statut de propriété de l'Etat. Il notera que les entreprises publiques participent aux appels d'offres au même titre que les entreprises privées. Concernant les conditions permettant le développement de l'économie nationale, Rekhroukh réitère les revendications de l'Unep formulées lors de la dernière tripartite à Annaba. Celles-ci appellent à la priorité de la production nationale, à l'application effective de la loi qui consacre une préférence nationale de 25% aux entreprises algériennes, à alléger la fiscalité, dans le but de capter le capital informel et augmenter par là l'assiette fiscale. Cet allègement limitera davantage les importations pour encourager le développement d'un tissu industriel local à terme a encore estimé le président de l'Unep qui refuse de faire la «distinction» entre les secteurs public et privé dans l'oeuvre commune de surmonter cette conjoncture difficile.